Conseil régional

Rapport pour le conseil régional
NOVEMBRE 2026

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

COMMUNICATION - ACTIONS ENTREPRISES EN RÉPONSES AUX OBSERVATIONS FORMULÉES DANS LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS.....3

EXPOSÉ DES MOTIFS

ACTIONS ENTREPRISES EN RÉPONSE AUX OBSERVATIONS FORMULÉES DANS LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE DES EXERCICES 2019 ET SUIVANTS

La Chambre régionale des comptes a réalisé un contrôle des comptes et de la gestion de la Région Île-de-France relatif à la situation financière des exercices 2019 et suivants, dont le rapport d'observations définitives a été soumis au conseil régional du 19 novembre 2025 dernier, pour débat en séance, conformément aux articles L. 243-6 et R. 243-16 du code des juridictions financières.

Sur le fondement de l'article L. 243-9 du même code, le présent rapport présente les actions qui ont été entreprises depuis un an à la suite des observations définitives précitées et des neuf recommandations suivantes.

1. compléter le rapport d'orientation budgétaires d'éléments prospectifs pour documenter la trajectoire pluriannuelle des dépenses et des recettes ;
2. mettre en cohérence l'inventaire physique et comptable de l'ordonnateur ;
3. fiabiliser l'intégration des immobilisations ;
4. réaliser les dépréciations ;
5. procéder à la bonne imputation des dépenses de fonctionnement ;
6. respecter le délai global de paiement ;
7. mettre en place une programmation pluriannuelle globale des investissements et dépenses délibérée par l'assemblée régionale ;
8. mettre en place un rapport d'activité annuel ;
9. finaliser la démarche de certification des comptes de la région en associant l'ensemble des directions dans le cadre d'un pilotage par les élus.

1. Depuis la remise du rapport, d'importantes avancées ont été réalisées dans le perfectionnement de la qualité comptable de la Région

Visée par une majeure partie des recommandations de la Chambre, la qualité comptable a fait l'objet d'effort importants des équipes de la direction des affaires financières au cours de l'année passée.

Deux marqueurs forts illustrent la volonté régionale en la matière :

i. la constitution d'un service dédié et identifié (service Qualité comptable et certification) permettant un portage administratif lisible et constant ;
ii. la collaboration renforcée avec les services de la Direction régionale des finances Publiques d'Île-de-France et de Paris (DRFiP), qui se matérialisera **avant la fin de l'année par la conclusion de la première convention de services comptable et financier (CSCF)** entre les services régionaux et ceux de la DRFiP. Cette convention permettra de formaliser des engagements réciproques pour optimiser la gestion financière locale en particulier la qualité comptable, la chaine de la dépense et des recettes. Elle a donné lieu au cours des derniers mois à de nombreux ateliers permettant de définir 3 axes et de rédiger 9 fiches actions.

Plusieurs avancées concrètes ont ainsi été enregistrées depuis le rapport de la Chambre :

1.1. Les travaux sur l'inventaire ont permis de réduire l'écart entre les données du comptable et celles de l'ordonnateur d

Les services de la Région, en lien étroit avec ceux de la DRFiP, se sont attelés à objectiver les écarts existant entre l'état de l'actif tenu par le comptable public et l'inventaire régional tenu par l'ordonnateur.

Il ressort de ces travaux que la quasi-totalité de l'écart provenait d'une différence de périmètre d'analyse. L'inventaire régional ne portait en effet que sur les immobilisations définitives, tandis que la Chambre intégrait à son analyse les immobilisations en cours (déclinaisons du compte 23) et les immobilisations financières (déclinaisons des comptes 26 et 27). Alors que le rapport de la Chambre identifiait un écart de plus de 10 Md€, les travaux en cours ont déjà permis de le ramener à 0,5 M€, soit 95 % de l'écart. Ce travail de rapprochement a permis d'analyser 90 natures comptables sur 94, représentant plus de 26 000 fiches d'immobilisation. Les travaux continuent et permettront de résorber progressivement cette différence déjà très significativement réduite.

En parallèle de ces travaux, la Région a démarré le chantier de rapprochement de l'inventaire physique avec l'inventaire comptable, sur le périmètre test **du parc** automobile régional. Une identification complète des véhicules en service est en cours et des régularisations comptables sont opérées au fil de l'eau afin de mettre à jour les éléments de l'actif en conséquence (actualisation des fiches immobilisations, enregistrement des cessions et des mises au rebut, transmission des certificats pertinents au comptable public…). Par ailleurs, une analyse a été menée sur les modalités de suivi de l'inventaire des bâtiments (hors lycées) par la direction de la stratégie immobilière. La concordance avec les données comptables reste à réaliser. En 2027, le périmètre de l'inventaire physique sera élargi aux bâtiments du pôle lycées.

1.2. L'intégration des immobilisations a été fiabilisée

D'importants efforts ont été engagés au cours de l'année 2026 sur la fiabilisation de l'intégration des immobilisations. À ce stade, plus d'un milliard d'euros d'opérations devant basculer sur un compte d'immobilisation définitive, soit 15 % du montant figurant au compte financier unique (CFU) 2025 des dépenses enregistrées au compte *2313 - Immobilisations corporelles en cours – Constructions*, ont été identifiés.

Ce travail continu doit permettre d'ici, la fin de l'année 2026, de disposer d'une vision exhaustive sur ce stock et d'identifier les causes des retards d'intégration. La méthodologie de régularisation des immobilisations concernées, y compris l'organisation du rattrapage des amortissements correspondants, a été discutée avec le comptable public et donnera lieu à une mise en œuvre progressive.

En outre, les services régionaux travaillent à la définition d'un processus clair et partagé par l'ensemble des acteurs visant à préciser les rôles et responsabilités de chacun, les circuits de communication à suivre mais aussi les échéances à respecter permettant la mise en place de campagnes régulières d'intégration à l'actif des immobilisations mises en service.

1.3. Une budgétisation au plus près des dépréciations

La chambre insistait sur son rapport sur l'insuffisance des dépréciations des immobilisations financières.

Concernant la dépréciation des titres de participation détenus par la collectivité, ce travail a été réalisé pour la première fois dans le cadre du budget primitif 2026 avec une mise à jour au budget supplémentaire du même exercice. Une somme globale de plus de 6 M€ est ainsi déjà comptabilisée pour cet objet, à laquelle s'ajoute un montant de 1 M€ visant à couvrir le risque lié

au non-remboursement des avances versées à diverses communes dans le cadre du fonds émeutes de 2023.

S'agissant de la dépréciation des sommes relatives au fonds mis en place pour soutenir l'industrie cinématographique, la Région est en attente d'une réponse de la DRFiP sur sa proposition méthodologique. Le budget supplémentaire 2026 prévoit un montant de 40 M€, prêt à être mobilisé pour commencer la régularisation progressive de ces avances.

En ce qui concerne la dépréciation des créances, une méthode a été arrêtée avec la DRFiP et appliquée depuis 2025. Une analyse de l'état des restes à recouvrer est effectuée afin de déterminer, selon des critères d'antériorité et de typologie de débiteur, les sommes à déprécier.

1.4. Une démarche de certification résolument engagée

La démarche de certification engagée par la Région trouve notamment sa traduction dans la réorganisation des services opérée en octobre 2025 et ayant conduit à la création d'une équipe dédiée au sein du service qualité comptable et certification. La préparation à la certification figure de plus parmi les 23 chantiers prioritaires identifiés dans la feuille de route de l'administration régionale 2026-2028, communiquée et partagée à l'ensemble des agents de la Région.

Cette dynamique repose également sur l'association des différents acteurs de la collectivité intervenant dans les processus ayant un impact comptable et financier. A cette fin, une feuille de route a été mise en place devant permettre de disposer, d'ici fin 2027, d'un déploiement avancé du contrôle interne comptable et financier répondant aux standards de la certification des comptes et permettant notamment de fiabiliser davantage le choix des imputations comptables de certaines dépenses, conformément aux recommandations de la Chambre. En 2026, un travail important a ainsi été réalisé avec le pôle RH pour documenter et sécuriser les contrôles relatifs à la gestion de la paie.

Le sujet de la certification des comptes est par ailleurs identifié comme l'une des actions majeures de la future convention de services comptables et financiers que la Région s'apprête à signer avec la DRFiP pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2027.

En ce qui concerne le portage par les élus, des points semestriels ont été organisés depuis la remise du rapport avec le Délégué spécial à l'évaluation des politiques publiques et à la certification des comptes pour lui faire part de l'avancement des travaux et recueillir ses recommandations.

2. La mise en œuvre du plan d'actions de réduction des délais de paiement a connu des étapes majeures en 2026, qui devraient permettre de poursuivre son amélioration

Depuis le contrôle, la Région a poursuivi la mise en œuvre, en lien étroit avec la direction régionale des finances publiques (DRFiP), du plan d'actions engagé à la suite de l'audit partenarial consacré à la chaîne de la dépense. **Cette démarche ne se limite pas à des mesures ponctuelles mais vise à renforcer la qualité de l'exécution comptable, fluidifier les circuits de validation et réduire les délais de paiement.**

Les premiers effets de cette démarche sont d'ores et déjà visibles en 2025. Ainsi, le délai global de paiement (DGP) des factures poursuit, depuis 2024, sa trajectoire d'amélioration au terme d'un **travail important d'apurement des factures anciennes, mené pour l'essentiel en 2025.**

Pour rappel, les délais de paiement s'expliquent principalement par le secteur des lycées avec la montée en charge du plan d'urgence pour les lycées (6,6 Mds) et la reprise en gestion directe de certains travaux auparavant assurés par les établissements. **Si l'on exclut le secteur**

lycée, le délai global de paiement en 2025 s'établit à 33 jours pour les factures arrivées en 2025, soit un chiffre très proche des 30 jours requis (55 jours si on inclut les factures lycées).

Plusieurs étapes majeures du plan d'actions ont par ailleurs été franchies au cours des derniers mois :

- la modernisation des systèmes d'information avec notamment la mise en production du nouveau système d'information financier eGF en mai 2026 et le déploiement du parapheur électronique ainsi que le lancement des travaux d'interfaçage entre les différentes briques du SI financier ;
- la simplification des procédures et le renforcement du pilotage : diffusion de guides relatifs à l'exécution financière et aux dépenses sur marchés et finalisation d'un travail sur un clausier type pour les marchés de la collectivité ;
- la professionnalisation des acteurs avec le lancement depuis septembre 2026 d'un parcours individualisé de formation des gestionnaires comptables.

Pour 2026, il convient néanmoins de souligner que plusieurs facteurs conjoncturels ont contrarié la dynamique de réduction du délai de paiement des factures. En premier lieu, la **panne générale du système d'information Hélios de la DGFiP** en février a empêché le règlement de factures pendant près de deux semaines. En second lieu, la **transition vers le nouveau logiciel financier** eGF, jalon indispensable à la fluidification de la chaîne de paiement, s'est traduite par de fortes perturbations des opérations comptables pendant plusieurs semaines au mois de mai dernier.

3. L'information financière des élus a été enrichie notamment en ce qui concerne la dimension pluriannuelle

Conformément aux recommandations de la Chambre, la Région a enrichi son rapport d'orientations budgétaires (ROB) dès 2025 afin de mieux faire figurer les orientations budgétaires en matière de gestion du personnel. Celui-ci intègre désormais la structure des effectifs, une décomposition en catégories des dépenses de personnel, un bilan relatif à la durée effective du travail dans la région et les principaux déterminants d'évolution des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Enfin concernant les évolutions en matière de projections pluriannuelles des dépenses avancées par la Chambre, la Région réaffirme qu'elle réalise une programmation et une projection pluriannuelle de ces dépenses en crédits de paiement comme en AP/AE. La projection des crédits de paiement est publique et présentée chaque année dans l'exposé des motifs du budget primitif. Une vue consolidée au niveau des annexes sectorielles est également réalisée et mise en ligne à destination des élus. Dès lors que cette programmation est présentée dans les documents budgétaires du Budget Primitif, l'assemblée régionale peut en débattre et s'en emparer.

La présidente du conseil régional d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

2026-10-30 16:08:51